

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération N° DE_20251211_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13
Date de la convocation :		
03/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE

Représentés :

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote de subvention au budget annexe Le Baranquet année 2025

Le budget annexe lotissement le Baranquet a été créé pour permettre l'opération d'aménagement de 10 lots de logements individuels sur la commune de Rousennac.

Lors de l'année 2025, les lots 4, 7, 8 et 10 ont été vendus. Le coût de revient pour l'ensemble de ces 4 lots est de 121 707,62€. Le budget lotissement le Baranquet a encaissé une somme de 111 339,76€ HT. Une subvention de 10 367,86€ issue du budget principal viendra équilibrer le budget Le Baranquet.

Vu cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de verser une subvention de 10 367,86€ du budget principal au budget annexe Le Baranquet,
- d'émettre un mandat de 10 367,86€ au compte 65736211 du budget principal,
- d'émettre un titre de 10 367,86 € au compte 757361 du budget annexe le Baranquet

- d'autoriser Monsieur la Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance




Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

